

Le CNRS que nous voulons (1)

Au moment où le sort du CNRS et des organismes est en jeu, nous proposons une série de SNCS-HEBDO : « Le CNRS et la recherche que nous voulons ». Nous y faisons part de nos expériences en tant qu'administrateurs du CNRS pour proposer des pistes pour l'avenir de l'organisme et de la recherche publique.

H.-E. Audier, J. Fossey et P. Monfort, élu et anciens élus SNCS-FSU du Conseil d'administration

La recherche française publique est assise sur deux piliers, les établissements de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Depuis toujours, les gouvernements ont voulu insuffler de nouvelles thématiques au travers d'agences. Créée dans les années soixante, la DGRST (Direction générale de la recherche scientifique et technologie) était une réponse à cet objectif, réponse relativement bien acceptée par la communauté scientifique, du fait de sa complémentarité avec des organismes en forte croissance. En 1994, étaient mis en place le fonds national pour la recherche (FNR) et le fonds pour la recherche et la technologie (FRT). Ils étaient certes pilotés par le ministère, mais dotés de moyens considérablement inférieurs à l'actuelle ANR. De plus, ils ne recrutaient pas de CDD.

C'est en 2003, sous le ministère d'Haigneré, que le gouvernement proposa une politique ayant des avant-goûts du Pacte pour la recherche et de la LRU : recherches sur projets de court terme, pilotage des organismes par le pouvoir, transformation de 550 emplois de chercheurs en CDD. Elle fut mise en échec par le mouvement des personnels de la recherche de 2004.

Après Grenoble (novembre 2004), le gouvernement imposa une culture du financement par projets qui s'oppose au financement par structures (laboratoire). Il a travesti les propositions des États-généraux, qui demandaient que 70 % des crédits des laboratoires proviennent de leurs tutelles, en créant l'ANR pour leur financement et l'AERES pour leur évaluation. Le CNRS et les organismes, avec des moyens en forte chute, n'avaient plus de degrés de liberté pour mettre sur pied une politique scientifique.

Mais ce n'était pas suffisant : Sarkozy a décrété qu'il fallait transformer les organismes de recherche, et en particulier le CNRS, en agence de moyens, les universités étant les seuls opérateurs de recherche. Pour éviter une opposition trop forte des diverses communautés scientifiques, on créa transitoirement un institut "interne" pour chacune d'elles. Mais les risques d'explosion demeurent : création d'un grand institut du vivant qui regrouperait le SDV de tous les organismes, menaces sur l'informatique, nouvelle

offensive pour détacher les SHS. Et ce, en sacrifiant l'interdisciplinarité. Notre projet a une logique totalement différente.

- 1) La recherche publique est réalisée par deux types d'établissements : les universités et les organismes de recherche, établissements autonomes, maîtrisant leur politique : financement, évaluation, mise en œuvre. Les partenariats universités-organismes doivent être partagés et symétriques. Ils sont basés sur les UMR.
- 2) En particulier le CNRS, dont la mission première est le progrès des connaissances, doit rester un organisme omnidisciplinaire, gardant en son sein l'ensemble des disciplines. Il est doté d'un Conseil scientifique fort, gage de son unité et de sa pluridisciplinarité.
- 3) Le doublement des crédits de base des organismes et des universités leur permettrait de répondre, dans la durée et à hauteur nécessaire, aux financements des programmes et projets bien évalués. Un tel processus rendrait inutiles la plupart des "projets blancs" de l'ANR.
- 4) Les organismes et les universités, par des négociations entre eux, doivent élaborer des programmes transversaux, remplaçant les financements thématiques de l'ANR. Cela a le mérite d'éviter la mise en concurrence des équipes à l'intérieur des laboratoires.
- 5) Des instances scientifiques (Comité national, sections scientifiques de l'Inserm...), représentatives de la communauté, doivent prendre en charge l'évaluation des laboratoires, en coopération avec le CNU pour ce qui concerne les équipes d'accueil.
- 6) Un plan pluriannuel des emplois doit permettre la résorption de la précarité, la diminution des services des enseignants-chercheurs et le développement de nos secteurs. La politique de mobilité doit être basée sur la réciprocité entre les établissements universitaires et les organismes grâce à des postes d'accueil. Les chaires, dans leur forme actuelle, doivent être supprimées.